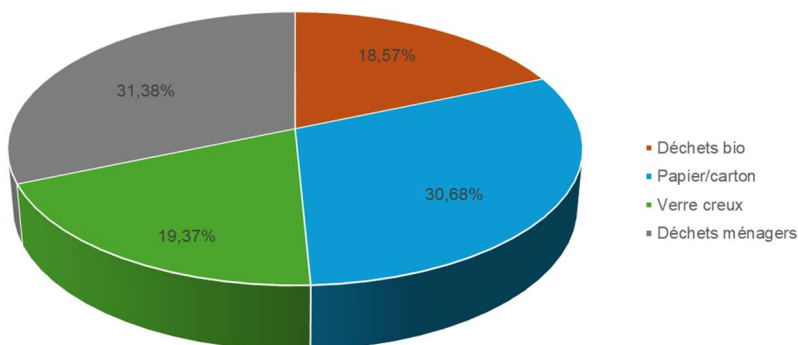





SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES DÉCHETS

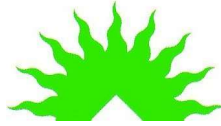
En automne 2020, le SIDE C a introduit, en complément des collectes existantes pour le papier/carton et les déchets ménagers, une collecte porte-à-porte par le biais de poubelles à deux roues pour les déchets bio et le verre creux. Cette offre supplémentaire a amené la répartition suivante pour les 169'184 poubelles au total dans l'ensemble des communes – membres :






Le SIDE C lutte, à l'instar d'autres secteurs, avec diverses hausses de prix des dernières années, de sorte qu'il n'est actuellement plus possible de couvrir toutes les dépenses relatives aux collectes porte-à-porte moyennant les tarifs décidés en 2015.

De ce fait, le SIDE C informe qu'à partir du **1^{er} juillet 2024** de nouveaux tarifs pour la collecte porte-à-porte des déchets ménagers entreront en vigueur :

	poubelle	60 litres	80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	80 litres (sac SIDE C)
	frais fixes par an (€)		137,60	169,60	235,20	324,80	392,00	531,20
frais par vidage (€)		2,77	3,42	4,75	6,24	7,92	10,69	10,00



Les tarifs pour la collecte séparée par le biais de la poubelle bleue (papier/carton), la poubelle verte (verre creux) et la poubelle brune (bio) restent gratuits pour les volumes suivants :

Poubelle		Gratuit par an
	bleue (papier/carton)	1 fois poubelle 120 litres ou 1 fois poubelle 240 litres
	verte (verre creux)	1 fois poubelle 120 litres
	brune (bio)	1 fois poubelle 60 litres (volumes possibles 60 litres, 120 litres ou 240 litres)

Toutes poubelles supplémentaires pour la collecte séparée de papier/carton et de verre creux ou tout volume supplémentaire pour le bio entraînent les frais suivants :

poubelle	tarifs
bleue (papier/carton)	poubelle 120 litres : 12,00 € par an, poubelle 240 litres: 24,00 € par an
verte (verre creux)	Poubelle 120 litres: 17,04 € par an
brune (bio)	0,038 € par litre supplémentaire par vidage



Des détails supplémentaires se trouvent dans le « Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDE C » publié par la commune.